

Communiqué de presse

Paris, le 04 Décembre 2019

Amundi Private Equity Funds lance son 2^{ème} programme d'investissements européens dans les entreprises non cotées bénéficiant des « mégatendances »

Amundi Private Equity Funds (Amundi PEF), filiale du N°1 européen de la gestion d'actifs et pilier de sa plateforme actifs réels et alternatifs, annonce le lancement de son 2^{ème} programme d'investissements européens « Amundi Private Equity Mégatendances II ». Ce lancement intervient après le succès rencontré par le programme « Amundi Private Equity Mégatendances I » qui a atteint une collecte finale de 320M€ en 2019. Ce nouveau programme permet aux souscripteurs d'investir indirectement dans les PME et les ETI¹ françaises et européennes bénéficiant de l'une ou plusieurs des cinq mégatendances mondiales : la technologie, la démographie, la globalisation, l'environnement et les évolutions sociétales.

« **Amundi Private Equity Mégatendances II** » recherche la plus-value par des prises de participation dans les PME et ETI principalement non cotées, en France et Europe, dans le cadre d'opérations de capital développement ou de capital-transmission. Les PME et ETI font l'objet d'un processus de sélection exigeant : elles doivent bénéficier de l'impact d'au moins l'une des cinq mégatendances identifiées, présenter une équipe dirigeante de qualité, un historique de rentabilité probant, des fondamentaux financiers solides et des objectifs de croissance organique ou externe. Signataire des Principes de l'investissement socialement responsable, Amundi PEF applique également les critères ESG² dans le choix des opérations cibles. Le ticket moyen est, pour ce nouveau programme d'investissements, compris entre 10 et 50 millions d'euros et vise un objectif de Taux de Rendement Interne (TRI) par opération de 18% brut. « **Amundi Private Equity Mégatendances II** » proposera plusieurs véhicules d'investissement à destination de la clientèle institutionnelle ou retail.

Pour la clientèle retail, l'originalité du nouveau « FCPR Amundi Private Equity Megatendances II » réside dans le fait qu'il peut être logé en compte-titres, dans un PEA PME et en Assurance Vie, à partir de 100 €. Ouvert à la commercialisation jusqu'au 31 décembre 2020, il sera distribué par des réseaux bancaires, de CGP et des assureurs. Le « **FCPR Amundi Private Equity Mégatendances II** » est dès à présent à disposition de la clientèle retail dans les réseaux des Caisses Régionales de Crédit Agricole, de LCL Banque Privée et dans les contrats d'assurance vie proposés par Spirica³.

Stanislas Cuny, Directeur Private Equity Direct chez Amundi PEF ajoute « *Fort du succès rencontré par le premier programme d'investissements Mégatendances, nous lançons aujourd'hui « Amundi Private Equity Mégatendances II ». Notre positionnement sur des mégatendances solides, vecteur de croissance et de performance pour les entreprises, est une excellente opportunité tant pour les investisseurs que pour nos entreprises partenaires. Avec ce nouveau programme, Amundi met à disposition de ses clients, partenaires distributeurs et assureurs une solution visant à diversifier leurs investissements en faveur de l'économie réelle* ».

¹ PME : Petites et Moyennes Entreprises / ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire

² Environnemental, Social et de Gouvernance

³ Filiale de Crédit Agricole Assurances

Principales caractéristiques techniques du FCPR « Amundi Private Equity Mégatendances II »	
Code ISIN	FR0013430378
Date de fin de commercialisation	31 Décembre 2020 et au plus tard le 30 juin 2020 pour l'assurance-vie
Structure juridique	Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) agréé par l'AMF en date du 22/10/2019
Société de gestion	Amundi Private Equity Funds
Dépositaire	CACEIS Bank
Risque	Capital non garanti
Nombre de lignes en portefeuille	Au moins 10 participations – objectif cible : entre 15 et 25 participations
Durée du fonds et de blocage des avoirs	8 ans à compter de la constitution du fonds (voire 10 ans maximum en cas de prorogation), c'est-à-dire au plus tard le 12 novembre 2029.
Rachat	Aucun rachat possible pendant la durée de vie du FCPR – soit au maximum 10 ans – sauf en cas de décès du souscripteur, de son conjoint ou partenaire à un PACS
Frais	Droit d'entrée : 3% maximum (CTO/PEA PME) – non applicable assurance-vie TFAM* : 2,9683 % Frais de sortie : 0 % Commission de gestion annuelle sur participations nettes investies : 1,90 %
Valeur liquidative	Bimensuelle
Minimum de souscription	Montant initial : 100 € puis par tranche de 100 €
Eligibilité	Compte-titres, PEA PME, Assurance vie
Fiscalité	Le Fonds a vocation à permettre à certains porteurs de parts de catégorie A de bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu sur les produits et plus-values qu'il pourrait leur distribuer, et sur l'éventuelle plus-value qu'ils pourraient réaliser sur la cession de leurs parts, sous les conditions de l'article 163 quinquies B du CGI. Fiscalité de l'assurance-vie dans le cadre de l'assurance-vie
Indicateur de risque	Recommandations : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant dix (10) ans à compter de la date de constitution du Fonds. Indicateur synthétique de rendement et de risque du Fonds A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé Sur une échelle de risque classée de 1 à 7 le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement se justifie par (i) une exposition du fonds au marché des entreprises non cotées (ii) à une absence de garantie du capital investi (iii) par l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion de ce Fonds.

*TFAM : Taux de Frais Annuel Moyen

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ce fonds présente un risque de perte en capital ; il s'agit d'un investissement de long terme sur 10 ans maximum, avec un risque de liquidité compte tenu de la participation dans des sociétés non cotées ou cotées sur des marchés peu liquides.

A propos d'Amundi Private Equity Funds

Avec 7,7 milliards d'euros d'encours (au 30 Septembre 2019), Amundi Private Equity Funds offre à ses clients particuliers et institutionnels une large gamme de produits construits en fonction de leurs besoins. Les clients peuvent investir dans deux types de produits : les fonds directs dédiés à la prise de participation en direct dans des sociétés non cotées (en stade de développement et de transmission) et les fonds de fonds dédiés aux investissements dans les fonds de private equity, de dette privée et d'infrastructure.

Pour plus d'informations : www.amundi-pef.com

A propos d'Amundi

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion et se classe dans le top 10 mondial⁴. Le Groupe gère 1 563 milliards⁵ d'euros et compte six plateformes de gestion principales⁶. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris, Amundi est cotée en Bourse depuis novembre 2015.

Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de près de 4 500 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

Amundi. La confiance, ça se mérite.

Rendez-vous sur www.amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.



Suivez-nous sur

Contact presse :

Geetha Chandrasegaram

Tél: +33 1 76 37 02 73

Geetha.chandrasegaram@amundi.com

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.com et dans les Prospectus des fonds décrits dans ce document.

Information promotionnelle non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant le FCPR Amundi Private Equity Mégatendances II sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble FCPR Amundi Private Equity Mégatendances II et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Amundi Private Equity Funds décline toute responsabilité. Il appartient à toute personne intéressée par ce FCPR, préalablement à toute souscription, de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur.

⁴ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2019 sur la base des encours sous gestion à décembre 2018

⁵ Données Amundi au 30/09/2019

⁶ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo